



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

1800-1000-1111

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

**Madame la Présidente
du Conseil d'État
Luxembourg**

Luxembourg, le 17 AVR. 2020

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Réf. CE / SCL : 60.180 - 461 / ak
Doc. parl. 7561

Objet : Projet de loi portant approbation du Protocole, fait à Montréal, le 4 avril 2014, portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs, faite à Tokyo, le 14 septembre 1963.

Madame la Présidente,

À la demande du Ministre des Affaires étrangères et européennes, j'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi sous rubrique.

Je joins en annexe le texte du projet, l'exposé des motifs, la fiche d'évaluation d'impact, la fiche financière ainsi que le texte du Protocole à approuver.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

**Pour le Premier Ministre
Ministre d'État
Le Ministre aux Relations
avec le Parlement**

Marc Hansen